Nations Unies S/2007/320



# Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mai 2007
Français
Original : anglais

## Lettre datée du 30 mai 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie d'une lettre datée du 16 mai 2007 que m'a adressée Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, en sa qualité de Facilitateur du processus de paix en Côte d'Ivoire (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Une copie de cette lettre est envoyée à Johan Verbeke, Président du Comité du Conseil de sécurité établi en vertu de la résolution 1572 (2004) relative à la Côte d'Ivoire.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-36398 (F) 130607 130607

## Lettre datée du 16 mai 2007, adressée au Secrétaire général par le Président du Burkina Faso

[Original : français]

Il me plaît de renouveler ma profonde gratitude à vous-même et à l'Organisation des Nations Unies pour l'appui constant dont je bénéficie dans ma mission de Facilitateur en vue du retour de la paix en République de Côte d'Ivoire.

Les acteurs politiques de la crise ivoirienne ont accepté l'Accord politique de Ouagadougou et l'Accord complémentaire des 4 et 26 mars 2007, entérinés par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a adopté le 28 mars 2007 une déclaration présidentielle sur la Côte d'Ivoire, par laquelle il fait sien cet accord.

Dans le cadre du suivi, j'ai convoqué à Ouagadougou, le 11 mai 2007, la première réunion du Comité d'évaluation et d'accompagnement.

Ce comité a noté avec satisfaction les progrès accomplis, particulièrement la formation d'un nouveau gouvernement; la création et la mise en place du Centre de commandement intégré, la suppression de la zone de confiance, la création et le déploiement d'unités mixtes, ainsi que l'adoption par voie d'ordonnance, d'une nouvelle loi d'amnistie.

(*Signé*) Blaise **Compaoré**